



REGLEMENT INTERIEUR BIOBASE

Nom du laboratoire : [BioBase](#)

Nom du responsable : Cléa Bauvais

[BioBase](#) est la plate-forme technique de biologie et des disciplines associées de *La Paillasse*.

[BioBase](#) est un laboratoire de recherche en biologie de **niveau 1** soumis à réglementation.

Est utilisateur de la biobase, celui dont les projets sont validés par *La Paillasse*. *La Paillasse* se réserve le droit de contrôler la conformité de l'utilisation de la Biobase avec le projet soumis par l'utilisateur. En cas de divergence entre l'utilisation réellement faite et le projet, *La Paillasse* se réserve le droit de suspendre l'accès à l'utilisateur.

L'utilisateur de [BioBase](#) s'engage à prendre connaissance et à respecter le règlement intérieur de *La Paillasse*, le règlement intérieur de [BioBase](#) ainsi que le guide des bonnes pratiques de laboratoire en vigueur à [BioBase](#).

I/ Accès au laboratoire

Arrivée

Seules les personnes accréditées peuvent accéder au laboratoire et à ses ressources après avoir suivi une formation hygiène et sécurité par l'un des responsables du laboratoire, visionné la vidéo correspondante et après avoir pris connaissance du mode de fonctionnement de la structure, du règlement intérieur et rempli et signé les documents nécessaires.

Toute infraction à ce règlement pourra entraîner une suspension de l'accréditation.

Une liste des personnes accréditées sera affichée à l'entrée du laboratoire. Ces personnes disposeront d'une clef unique qui ne devra ni être communiquée ni dupliquée.

Départ

A son départ, l'utilisateur a l'obligation de restituer le matériel qui lui a été confié durant son séjour au laboratoire, de mettre en ordre et nettoyer les espaces de travail (congélateur, réfrigérateur, paillasse...). Le dernier utilisateur devra s'assurer que toutes les machines soient éteintes.

Horaires

Le laboratoire est ouvert aux utilisateurs du lundi au vendredi de 9h à 20 h.

II/ Utilisation des ressources

L'utilisateur d'une ressource doit obligatoirement avoir reçu une formation interne dédiée à son utilisation par un des responsables du laboratoire. L'utilisateur notifiera à *La Paillasse* la venue de tout nouveau matériel ou consommable afin que celui-ci puisse jouir d'un espace dédié.

Les ressources (espaces de travail, équipements, matériel, consommables...) doivent être obligatoirement réservées avant toute utilisation.

L'utilisateur d'une ressource s'engage à :

- a. Utiliser la ressource dans le cadre des conditions d'utilisations standards vues lors de la formation (en cas de doutes, il faut demander l'autorisation au responsable du laboratoire).

- b. Laisser la ressource dans l'état dans lequel il l'a trouvé (rangement, propreté, paramétrage...).

Avant chaque utilisation d'une ressource, l'utilisateur consigne dans le document prévu à cet effet toute information nouvelle relative à un état dégradé du matériel (mal rangé, mal nettoyé, non fonctionnel ...) et la fait constater par un des responsables du laboratoire (en direct ou par envoi de photos).

En cas de dégradation de la ressource, la personne contacte immédiatement le responsable du laboratoire.

III/ Confidentialité

Tout utilisateur est responsable de ses effets. Il prendra toutes les mesures nécessaires pour prévenir l'accès de son cahier à un tiers.

Les utilisateurs s'engagent à signer un accord de confidentialité relatif aux informations qu'il aurait à connaître des projets des utilisateurs tiers.

IV/ Hygiène et sécurité

Généralités

S'il incombe au responsable du laboratoire de veiller à la sécurité et à la protection des utilisateurs et d'assurer la sauvegarde des biens, chacun doit se préoccuper de sa propre sécurité et de celle des autres. L'ensemble des informations concernant l'Hygiène et la Sécurité sont réunies dans le document "Guide des Bonnes Pratiques de Laboratoire en vigueur à [BioBase](#)".

Le responsable du laboratoire doit fournir aux utilisateurs, dès leur arrivée, la formation et les informations nécessaires à l'accomplissement de leur travail et au respect des consignes générales de sécurité. Pour cela, une session de formation obligatoire est organisée pour les nouveaux arrivants.

Le registre hygiène et sécurité dans lequel les utilisateurs peuvent consigner leurs observations et suggestions relatives à la prévention des risques et à l'amélioration des conditions de travail est disponible auprès du responsable de laboratoire. Les équipements et locaux présentant un risque particulier (chimique, biologiques, ...) font l'objet d'une signalétique particulière.

Evacuation des déchets

Les déchets issus des expérimentations seront descendus chaque fois que nécessaire dans le local prévu à cet effet au sous sol par le responsable du laboratoire ou avec son accord. En attendant leur évacuation, les déchets doivent être conditionnés dans les conteneurs (bidons, fûts) correspondant à leur nature (solvant, acide, CMR, biologiques) et étiquetés le plus précisément possible. La collecte des déchets par la société « service action santé » se fera en fonction des besoins.

Urgences médicales et incendie

Les dispositions à prendre en cas d'urgences médicales et d'incendie font l'objet d'une fiche spécifique et sont affichées à l'entrée du laboratoire.

V/ Participation aux corvées collectives

Chaque mois, un ou deux responsable(s) seront désignés pour assurer les tâches nécessaires au bon fonctionnement du laboratoire selon un tableau détaillé.